

H.E. António Guterres Secrétaire général Nations Unies New York, NY 10017 USA

Courlaoux, France, 05/02/2021

Objet : Lettre de réengagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Tech Power Electronics soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Tech Power Electronics fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes.

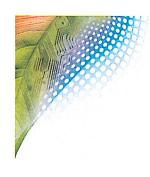
Une réorganisation et structuration des équipes ne nous a pas permis d'être en mesure de respecter cette obligation de communication en temps et en heure bien que des actions al été effectuées. Tech Power Electronics a donc été retiré de la liste de Global Compact. Nous avons aujourd'hui pris les dispositions nous permettant de publier nos progrès annuellement en conformité avec les directives pour les communications sur le progrès du Global Compact. Par cette lettre de réengagement, nous affirmons notre volonté de faire partie de cette initiative internationale afin de contribuer au développement d'une économie mondiale plus stable, plus juste et plus durable. Nous nous engageons donc à ce que cette COP contienne trois éléments :

- Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
- 2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- 3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Yann Garnier

CEO Tech Power Electronics France





H.E. Ban Ki-moon Secrétaire Général **United Nations** New York, NY 10017 USA

Courlaoux, France, 16 juillet 2015,

Lettre de ré-engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général.

J'ai l'honneur de vous confirmer que Tech Power Electronics soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement. Tech Power Electronics fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès, décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. N'ayant pas été en mesure de respecter cette obligation, Tech Power Electronics a été délistée de Global Compact. Par cette lettre de ré-engagement, nous affirmons notre volonté de faire part de cette initiative internationale afin de contribuer au développement d'une économie mondiale plus stable, plus juste et durable. Nous nous engageons donc à publier nos progrès annuellement en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

- 1. Le renouvellement du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
- 2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- 3. Une mesure des résultats des actions entreprises ou des objectifs chiffrés.

Sincères salutations.

Mr Salvatore Gora Président







